

LA GAZETTE d'AGUILCOURT

BULLETIN COMMUNAL d'INFORMATION

N°201

avril 2002

Site Internet : <http://www.aguilcourt.com>



AGUILCOURT

Dimanche 2 juin 2002

départ 15 heures

15^e FOULEES

AGUILCOURTOISES

course sur route de 10Kms

organisée par:
le Comité Sports Loisirs et Culture d' Aguilcourt

imprimé par nos soins

Le Mot du Maire

Ce dimanche 21 avril, le Peuple français s'est exprimé et son choix est souverain.

En application d'un droit fondamental que lui accorde notre Constitution, il a montré par ce vote que rien n'est prévisible ni acquis d'avance...

J'ose espérer que les Aguilcourtois qui ont été nombreux à s'exprimer en faveur de M. LE PEN ont surtout été sensibilisés à sa volonté louable de restaurer les valeurs fondamentales de notre société alors que ses propos exhortent plus généralement les thèmes de la Famille, du Travail et de la Patrie de bien triste mémoire.

Certains d'entre vous ont pu s'étonner que j'accorde mon parrainage (mais pas mon adhésion à ses thèses) à un candidat marginal : il a été, en fait, le seul à s'engager en faveur d'une remise en cause de l'Intercommunalité qui risque d'entraîner la disparition - ou pour le moins la perte d'autonomie - des petites communes. Je suis en effet inquiet de la reprise progressive, par les Communautés de Communes, des compétences et des dotations financières des Communes : j'aurai l'occasion de vous en reparler.

J'ai du faire retirer les agrès du jardin public suite à des dégradations volontaires (cordes partiellement sectionnées) pouvant entraîner un risque pour les usagers. Ils vont être réparés aux frais de la Commune et remis en place mais si l'incident se reproduit, ils seront purement et simplement supprimés.

Bon nombre d'entre vous sont propriétaires d'un chien : ce choix ne doit pas faire oublier que cela entraîne certaines contraintes et obligations : depuis quelques temps, je constate la présence de déjections canines bien disgracieuses sur les trottoirs . Je pense que les chemins communaux autour de notre village sont plus adaptés à l'expression des besoins naturels de vos chers compagnons ... Pensez-y et d'avance merci.

Jean-Marc LE GOUELLEC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Tous les Conseillers étaient présents

PREAMBULE

Suite aux événements survenus lors d'une réunion de Conseil Municipal à Nanterre, le Maire a tenu à rendre hommage aux victimes et a évoqué les difficultés trop souvent rencontrées pendant l'exercice de ses responsabilités d'élu local.

COMPTE ADMINISTRATIF 2001 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Maire a présenté le compte administratif du service d'assainissement d'Aguilcourt pour l'année 2001 qui s'établit de la manière suivante :

Section d'exploitation :

Dépenses : 222 401,16 F

Recettes : 628 627,74 F

Cette section se solde par un excédent de clôture de 406 226,58 F

Section d'investissement :

Dépenses : 795 209,64 F

Recettes : 422 236,06 F

Cette section se solde par un déficit de clôture de 372 973,58 F

Les conseillers ont adopté ce Compte administratif à l'unanimité des membres présents, le Maire n'ayant pas assisté à ce vote.

COMPTE ADMINISTRATIF 2001 DE LA GESTION COMMUNALE

Le Maire a présenté le compte administratif de la commune d'Aguilcourt pour l'année 2001 qui s'établit de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : **538 448,15 F**

Recettes : **711 032,00 F**

Cette section se solde par un excédent de 172 583,85 F

Section d'investissement :

Dépenses : **380 858,08 F**

Recettes : **588 436,03 F**

Cette section se solde par un excédent de 207 577,95F

En prenant en compte les excédents reportés de l'année précédente, cet exercice se clôture par un excédent de 1 166 388,19F.

Les conseillers ont adopté ce Compte administratif à l'unanimité des membres présents, le Maire n'ayant pas assisté à ce vote.

TAUX D'IMPOSITION 2002

Le Maire a présenté aux Membres du Conseil Municipal le montant des bases d'imposition 2002 par les services fiscaux de l'Aisne.

Afin de maintenir le niveau des recettes fiscales et de compenser l'inflation, le Maire a donc proposé une augmentation de 2% des taux de la taxe d'habitation, du Foncier Bâti, du Foncier non Bâti et de la Taxe Professionnelle. Les taux 2002 s'établissent ainsi :

	Bases 2002	Taux 2002	Variation	Produit attendu
Taxe d'habitation	164 400 €	8,25%	+2%	13 563,00 €
Foncier bâti	121 900 €	7,88%	+2%	9 605,72 €
Foncier non bâti	58 600 €	10,69%	+2%	6 264,34 €
Taxe professionnelle	60 700 €	17,39%	+2%	10 556,00 €

Les conseillers ont voté ces taux à la majorité des membres présents (6 pour, 5 abstentions)

Un conseiller s'est étonné de la faiblesse relative du taux d'imposition du Foncier Non Bâti ; Le Maire a présenté des documents expliquant les règles régissant les variations proportionnelles des différents taux d'imposition. Le Maire s'est proposé de s'enquérir auprès des services compétents des possibilités d'adaptation du taux d'imposition du Foncier Non Bâti à la moyenne départementale.

BUDGET PRIMITIF 2002 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Maire a présenté au Conseil le Budget primitif du service d'assainissement qui est une prévision de dépenses et de recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le budget primitif du service assainissement pour l'année 2002 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la manière suivante :

Section d'investissement : 121 406 Euros

Section d'exploitation : 61 942 Euros

Les conseillers ont accepté ce budget primitif à l'unanimité des membres présents.

BUDGET PRIMITIF 2002 DE LA COMMUNE D'AGUILCOURT

Le budget primitif de la commune pour l'année 2002 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la manière suivante :

Section d'investissement : 182 314 Euros

Section de fonctionnement : 204 838 Euros

Les conseillers ont accepté ce budget primitif à l'unanimité des membres présents.

DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal a accordé à l'unanimité une subvention :

- * au C.C.A.S. d'Aguilcourt d'un montant de 610 Euros
- * à l'Harmonie de Guignicourt d'un montant de 50 Euros

INTEGRATION D'UNE PARCELLE CADASTREE DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Les Conseillers Municipaux ont accepté, à l'unanimité des membres présents, d'intégrer dans la voirie communale les parcelles AB 314 et AB 317 correspondant à une reprise de voirie réalisée au niveau du 6 rue des Pêcheurs.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire a informé les Conseillers du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire de la Champagne Picarde qui s'est tenue le 12 mars 2002 à Saint-Erme.

Prochaine séance : Vendredi 3 mai 2002 à 20 h.

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

*Les habitants de la Commune sont invités à participer à la cérémonie commémorative du 8 mai 1945, qui se déroulera le **mercredi 8 mai** de la manière suivante :*

11h00 : Rassemblement devant le Monument aux Morts et Dépôt de gerbes, en présence d'une délégation des Anciens Combattants.

L'Harmonie Municipale de Guignicourt prêtera son concours à cette célébration, qui sera suivie d'un Vin d'Honneur

PREMIER TOUR DES PRESIDENTIELLES : LES RESULTATS

Inscrits : 253

Votants : 202 soit 79,8%

Exprimés : 197

Nom	Voix	%	Nom	Voix	%
Jean Marie LE PEN	66	33,5	O. BESANCENOT	6	3,04
Jacques CHIRAC	21	10,65	J. P. CHEVENELENT	6	3,04
Lionel JOSPIN	19	9,64	Daniel GLUCKSTEIN	5	2,53
Arlette LAGUILLER	17	8,63	Corinne LEPAGE	5	2,53
François BAYROU	11	5,58	Robert HUE	4	2,03
Noël MAMERE	11	5,58	Alain MADELIN	4	2,03
Jean SAINT JOSSE	9	4,5	Christiane TAUBIRA	4	2,03
Bruno MEGRET	7	3,55	Christine BOUTIN	2	1,01

ETAT CIVIL

Madame Cécile GOUGELET nous a quittés le 16 avril dernier.

Elle était âgée de 80 ans.

Elle avait longtemps résidé dans notre village après le décès de son mari. Elle avait rejoint la Maison de Retraite de Verzenay il y a quelques années.

Nous adressons nos sincères condoléances à Monsieur et Madame Jean-Pierre GOUGELET et à Patricia , leur fille.

REMERCIEMENTS

**Monsieur et Madame Jean-Pierre GOUGELET
et leur famille**

remercient toutes les personnes ayant témoigné de leur sympathie et adressé leurs condoléances lors des obsèques de

Madame Cécile GOUGELET

DIMANCHE 28 AVRIL, JOURNÉE DES DÉPORTÉS

Dimanche dernier, les monuments publics étaient pavonisés à l'occasion de la Journée Nationale des Déportés ; nous publions ci –dessous le message rédigé, à cette occasion, par les Associations de Déportés :

Au lendemain des crimes sans précédent qui ont marqué la Seconde Guerre mondiale, tragédies parmi lesquelles celles de la déportation et de l'internement ont une place déterminante, les rescapés, qui avaient subi le poids des exactions, ont salué la création d'institutions internationales, dont l'Organisation des Nations Unies, et la mise en jugement des principaux responsables des crimes-commis par les nazis et les impérialistes japonais.

Près de soixante ans après, les conflits généralisés ont pu être évités grâce, entre autres, au rôle de l'ONU ; cependant les foyers de tension et les conflits locaux appartiennent à l'actualité quotidienne, les extrémismes sévissent, la misère, le dénuement voire la famine et l'humiliation affectent une grande partie de l'humanité et la poussent inéluctablement à des actes de désespoir. La torture est toujours employée, la peine de mort pratiquée dans de nombreux pays,

Les rescapés et les familles de disparus se refusent à oublier leurs espoirs, se refusent à la résignation.

Ils s'adressent à la jeunesse pour, qu'à son tour, prenant exemple de ce qu'à été la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale, elle participe toujours plus nombreuse au Concours national de la Résistance et la déportation et qu'elle lutte pour construire ce monde meilleur dont nous rêvons tous.

Ils lui lancent un appel solennel pour qu'elle prenne part aux actions de mémoire initiées par les associations de survivants et les Fondations qui prennent progressivement leur relais.

En cette Journée nationale du souvenir de la Déportation, et, alors que ressurgissent les idées et les pratiques racistes, ils tiennent à réaffirmer solennellement que l'avenir harmonieux de l'humanité est fondamentalement lié au respect de la dignité humaine, à la sauvegarde des libertés, aux perspectives de développement des populations en proie à la misère et à la création d'une justice internationale permanente susceptible de prévenir les dérives criminelles et, éventuellement, de les réprimer.

Ils appellent leurs concitoyens à garder en mémoire les drames du passé et à en tirer les leçons afin de prendre conscience des menaces actuelles et donc de préserver l'avenir.

Ce message a été adressé en Mairie par M. le Préfet et rédigé conjointement par :

- l'Association des Déportées et Internées de la Résistance
- la Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance
- la Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes
- la Fondation pour la Mémoire de la Déportation
- l'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de disparus
- l'Union Nationale des Déportés, Internés et Victimes de Guerre

AIDE AUX VACANCES DES PERSONNES AGEES

Le Conseil Général de l'Aisne a reconduit son aide aux vacances des personnes âgées résidant dans le Département.

L'aide est accordée dans la limite d'une durée annuelle comprise entre **trois jours minimum et quatorze jours maximum**.

La subvention est versée aux organismes sociaux publics ou privés à but non lucratif, organisateurs de vacances et séjours collectifs pour personnes âgées.

Elle est accordée par jour et par bénéficiaire aux personnes en retraite ainsi qu'à leur conjoint, s'il n'exerce aucune activité salariale, selon les modalités et au taux ci-après indiqués pour les séjours effectués à compter du 1^{er} janvier 2002 :

Pour une personne seule :

- 6,40 € pour les ressources inférieures au plafond retenu pour l'attribution de l'aide sociale. Au 1^{er} janvier 2002, le plafond est de 6 997,73 € pour une personne seule.

Pour un couple :

- 6,40 € pour les ressources inférieures au plafond retenu pour l'attribution de l'aide sociale. Au 1^{er} janvier 2002, le plafond est de 12 257,01 € pour un couple.

En outre, cette aide pourra être accordée, à titre exceptionnel, aux personnes de moins de 60 ans titulaires de la Carte d'Invalidité délivrée par les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Les renseignements complémentaires sont disponibles en Mairie ou auprès de la Direction de la Prévention et de l'Action Sociale, 28, rue Fernand Christ, 02011 LAON tél : 03 23 24 60 60

LE SUIVI DE VOS DEMANDES DE CARTES D'IDENTITE

L'Internet va permettre une nouvelle fois l'amélioration des relations entre l'administration et l'usager : le suivi de vos demandes de cartes d'identité est désormais réalisable en se connectant au site internet du Ministère de l'Intérieur :

www.interieur.gouv.fr rubrique « vos démarches »

Après avoir saisi le numéro de votre dossier, vous serez informé de l'état d'avancement de votre demande.

Le numéro de dossier vous sera communiqué en Mairie lors de l'établissement de votre demande de Carte Nationale d'Identité.

LES TARIFS DES CARTES GRISES EN EURO

Tarifs des cartes grises applicables à compter du 2 janvier 2002 :

	Voitures particulières et véhicules utilitaires d'un P.T.A.C. de moins de 3,5t		Véhicules d'un P.T.A.C. de plus de 3,5t et motocyclettes	
âge du véhicule	moins de 10 ans	plus de 10 ans	moins de 10 ans	plus de 10 ans
par cheval	23 €	12 €	12 €	6 €
Remorques, caravanes, tracteurs agricoles : tarif unique : 35 €				

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Pour les personnes ne disposant pas régulièrement d'un véhicule, une fois par an a lieu un ramassage d'encombrants en porte à porte ;

**La prochaine collecte des encombrants aura lieu,
à Aguilcourt et Merlet :**

le lundi 27 mai 2002

à partir de 7 heures

**Il vous est donc demandé de sortir vos objets encombrants à
enlever dès la veille au soir.**

CE QU'IL FAUT DEPOSER:

- les appareils ménagers, TV, vidéo ou HI-FI hors d'usage.
- le vieux mobilier

→ la literie
→ tout objet volumineux provenant des ménages et d'utilisation courante.

CE QU'IL NE FAUT PAS DEPOSER :

× les ordures ménagères provenant des aliments, du nettoyage normal des habitations, les débris de verre ou de vaisselle, les feuilles, les chiffons, les balayures, les résidus divers, les emballages ayant contenu des produits toxiques...

× les déblais, les gravats, les décombres et débris provenant de travaux publics et particuliers,

× les déchets toxiques, spéciaux, solides ou liquides,

× les déchets hospitaliers (seringues, flacons, médicaments...)

× les carcasses de voitures, les vieux fils barbelés, les fûts, les tôles de bardage, les cuves de toute nature, les pneumatiques...

AMICALE DE PECHE « LA SUIPPE »

ASSEMBLEE GENERALE DU 8 FEVRIER 2002

→ Présentation du bilan de l'année 2001

→ Présentation du budget prévisionnel de l'année 2002

Pas de remarques particulières de la part des membres présents

→ Le rempoissonnement en « blancs et brochets » a été effectué le 28 janvier 2002 ; à cette occasion, il a été remis :

20 kg de tanches

120 kg de gardons

Il a été décidé de ne pas rempoissonner en brochets étant donné les conditions de reproduction en 2001.

→ Le rempoissonnement en truites :

M. PrévotEAU confirme pouvoir fournir truites fario et arc en ciel. Le premier rempoissonnement (100kg de chaque) aura lieu le samedi 4 mai 2002 (rendez-vous à 8h30 à la pisciculture de Merlet), le second aura lieu le samedi 1^{er} juin (rendez-vous à 8h30 à la pisciculture de Merlet).

En conséquence, la pêche sera fermée le samedi 1^{er} juin 2002.

→ **Journées Entretien rivière :**

samedi 17 août, samedi 14 septembre et samedi 12 octobre.

Rendez-vous à 8h00 sur la place d'Aguilcourt ; la pêche sera fermée le matin. Les adhérents qui n'assureront pas au moins une journée de nettoyage n'auront pas de reconduction du droit de pêche.

→ Il sera fabriqué 11 cages à rats musqués et 3 cages à rats gondins.

→ **Prix des cartes :**

Résidents : 17 €

Non résidents : 50 €

Cartes journalières : 6 €

→ Les cartes d'invités ne seront délivrées qu'à partir du 18 mai .

→ Le passage sur fossé de Merlet donnera lieu à une concertation avec les propriétaires.

→ **Réunion des pêcheurs : le samedi 4 mai à 10h30**, dans la salle communale d'Aguilcourt.

→ Autocollants Amicale : une solution est en train d'être trouvée pour les fabriquer à moindres frais.

→ Le rétroviseur cassé lors d'une journée nettoyage sera remboursé par l'Amicale à MM. FENAUX Jean-Claude et Patrice.

→ Le balisage sera refait et complété selon les besoins.

→ Le baguage des truites sera reconduit cette année : 10 farios et 10 arc en ciel seront bagués au premier rempoissonnement et 8 bagues ont été récupérées en 2001.

NOTA : les cartes de pêche de l'Amicale seront en vente pour les pêcheurs résidents au Café « Le Gambier » ; pour les pêcheurs non-résidents, ils les obtiendront lors de la réunion du 4 mai.

Michel TRICOT, Président de l'Amicale

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RECRUTE...

LA COMMUNAUTE DE COMMUNE RECRUTE

SON **CONDUCTEUR TECHNIQUE DE TRAVAUX**

à temps complet par mutation ou inscription sur liste d'aptitude

EMPLOI PROPOSE

Vous aurez à :

Contrôler :

➤ régulièrement l'état du patrimoine bâti communautaire (5 déchetteries. 3 points villages, 3 plate-formes Picardie en ligne. Maison de la Champagne Picarde, 1 centre de transfert, local industriel, points tri du verre...)

➤ la compatibilité des documents d'urbanisme au schéma de cohérence territoriale en cours d'élaboration

➤ les travaux réalisés par les entreprises dans le cadre des actions communautaires

➤ la facturation des entreprises intervenant sur le champ technique

Planifier / programmer :

- les travaux d'entretien du patrimoine
- les projets d'aménagement et de développement communaux s'inscrivant dans le projet de territoire

Monter :

- les dossiers techniques et financiers des communes et de la communauté de communes
- rédiger les cahiers des charges lors de mises en concurrence

Suivre :

- les interventions de l'équipe verte en collaboration avec le chef d'équipe
- le fonctionnement des ouvrages notamment des déchetteries en lien avec le prestataire de service

Participer

- aux réflexions relatives à l'urbanisme, l'aménagement et l'environnement
- la préparation du budget sur le volet technique

Conseiller :

- techniquement les communes

VOTRE PROFIL

- Fonctionnaire territorial titulaire ou inscrit sur la liste d'aptitude ou à défaut par voie contractuelle
- Formation technique en bâtiment bac + 2
- Capacité à rédiger des courriers administratifs et les pièces techniques de marchés publics
- Connaissance de la réglementation relative aux établissements recevant du public
- Capacité à négocier avec les entreprises
- Connaissances en informatique souhaitées: Excel, Word
- Titulaire du permis B avec véhicule

CONDITIONS D'EMPLOI

- Résidence administrative : Maison de la Champagne Picarde
02820 SAINT ERME
- horaires de la structure : 36 heures hebdomadaires
- rémunération : selon statuts

Candidature a adresser à :

Monsieur le Président de la communauté de communes de la Champagne Picarde
2 route de Montaigu - 02820 SAINT ERME

Personne à contacter pour plus d'information :

Mme Karine BEUVE : 03.23.22.36.80.

LA GAZETTE D'AGUILCOURT

Conception et mise en page : Jean-Marc LE GOUELLEC

Comité de rédaction : M. KIELB - J.M. LE GOUELLEC – G. MILLART